



GUIDE DE LA SOUTENANCE DE THESE

La soutenance de thèse, dernière étape du doctorat, constitue une procédure précise au cours de laquelle vous devrez veiller au respect de différentes formalités et délais, établis selon la législation en vigueur.

Important : cette procédure ne peut démarrer que si l'inscription à l'université a été effectuée et validée.

Le présent guide a été conçu afin de réunir l'ensemble des éléments nécessaires pour vous accompagner dans vos démarches :

Règles de constitution des jurys de thèse	P 1
Disciplines du doctorat	P 2
La soutenance de thèse en 3 étapes (check list)	P 4
Remise du diplôme	P 5
Vos contacts pour les démarches de soutenance	P 5
Liste de salles	P 6

REGLES DE CONSTITUTION DES JURYS DE THESE Y COMPRIS POUR LES THESES EN COTUTELLE :

(arrêté du 25 mai 2016 et arrêté modificatif du 1^{er} juillet 2016)

- Le jury de thèse est désigné par le chef d'établissement après avis du directeur de l'école doctorale et du directeur de thèse :
 - **Le nombre des membres est compris entre 4 et 8 (encadrants compris)**
 - Le jury est composé au moins pour moitié de personnalités françaises ou étrangères, extérieures à la COMUE Lille Nord de France
 - **La composition doit permettre une représentation équilibrée des femmes et des hommes**
 - La moitié du jury au moins doit être composée de professeurs ou assimilés (liste ci-dessous).
 - **Le directeur de thèse et les éventuels co-directeurs et co-encadrants, participent au jury mais ne prennent pas part à la décision**
 - Le jury peut comporter des membres invités (participent aux discussions mais pas aux délibérations)
- Les rapporteurs sont au nombre de 2 :
 - Ils doivent être professeurs, assimilés ou habilités à diriger des recherches.
 - L'établissement peut faire appel à des rapporteurs appartenant à des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche étrangers (**validation par l'école doctorale**)
 - Sauf si le champ disciplinaire ou le contenu des travaux ne le permettent pas, les rapporteurs doivent être extérieurs à la COMUE Lille Nord de France
 - **Dans le cas de travaux impliquant des personnes du monde socio-économique qui n'appartiennent pas au monde universitaire, un 3^{ème} rapporteur, reconnu pour ses compétences dans le domaine, peut être désigné sur proposition de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse**
 - **Les rapporteurs n'ont pas d'implication dans le travail du doctorant**
- Président
 - Il est désigné par les membres du jury le jour de la soutenance
 - Il doit être professeur ou assimilé
 - Il ne peut participer à la soutenance en visio-conférence (cf. article 19 de l'arrêté du 25 mai 2016)

A titre exceptionnel, et à l'exception de son président, les membres du jury peuvent participer à la soutenance par des moyens de visioconférence ou de communication électronique permettant leur identification et leur participation effective à une délibération collégiale et satisfaisant à des caractéristiques techniques garantissant la transmission continue et simultanée des débats (compléter la demande de dérogation relative à la soutenance).

LISTE DES PERSONNELS ASSIMILES AUX PROFESSEURS D'UNIVERSITE

(arrêté du 15 juin 1992 modifié par l'arrêté du 19 février 2007)

Les professeurs et les sous-directeurs de laboratoire du Collège de France

Les professeurs du Muséum national d'histoire naturelle

Les professeurs et les sous-directeurs de laboratoire du Conservatoire national des arts et métiers

Les directeurs d'études de l'Ecole des hautes études en sciences sociales

Les directeurs d'études de l'Ecole pratique des hautes études, de l'Ecole nationale des chartes et de l'Ecole française d'Extrême-Orient

Les professeurs de l'Institut national des langues et civilisations orientales

Les sous-directeurs d'écoles normales supérieures

Les astronomes et physiciens régis par le décret n° 86-434 du 12 mars 1986 modifié portant statuts du corps des astronomes et physiciens et du corps des astronomes adjoints et physiciens adjoints

Les astronomes titulaires et les astronomes adjoints régis par le décret du 31 juillet 1936 relatif au statut des observatoires astronomiques

Les physiciens titulaires et les physiciens adjoints régis par le décret du 25 septembre 1936 relatif au statut des instituts et observatoires de physique du globe

Les professeurs de première et de deuxième catégorie de l'Ecole centrale des arts et manufactures

Les directeurs de recherche relevant du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques

LISTE DES DISCIPLINES PAR DOMAINE SCIENTIFIQUE (DIPLOME DE DOCTORAT)

Lors de la saisie de votre jury, **il vous sera demandé d'indiquer la discipline du doctorat**. Ce choix est de la plus grande importance dans la mesure où c'est **cet intitulé qui figurera sur votre diplôme, pour cette raison, il n'est possible de sélectionner qu'une seule discipline**. Ce choix doit se faire selon la nomenclature nationale ci-dessous.

1- Mathématiques et leurs interactions

Mathématiques et leurs interactions

2- Physique

Constituants élémentaires et physique théorique

Plasmas chauds

Milieux denses, matériaux et composants

Milieux dilués et optique fondamentale

Physique et science des matériaux

3- Sciences de la terre et de l'univers, espace

Astronomie, astrophysique

Sciences de la terre et de l'univers

Terre, enveloppes fluides

Terre solide et couches profondes

Terre solide et enveloppes superficielles

4- Chimie

Chimie des matériaux

Chimie et chimie physique

Chimie organique, minérale, industrielle

Chimie théorique, physique, analytique

Génie des matériaux

5- Biologie, médecine et santé

Aspects moléculaires et cellulaires de la biologie

Sciences de la vie et de la santé

Biomolécules, pharmacologie, thérapeutique

Physiologie, Biologie des organismes, populations, interactions

Recherche clinique, innovation technologique, santé publique

6- Sciences humaines et humanités

Cultures et langues régionales

Langue et littérature françaises

Langues et littératures anciennes

Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes

Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques

Langues et littératures germaniques et scandinaves

Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues

Langues et littératures slaves

Lettres et langues

Littératures comparées

Sciences du langage : linguistique et phonétique générale

Arts : plastiques, spectacle, musique, esthétique, sciences et histoire de l'art

Epistémologie, histoire des sciences et des techniques

Ethique et déontologie

Philosophie

Théologie

Aménagement de l'espace, urbanisme

Géographie physique, humaine, économique et régionale

Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain, de l'art

Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et médiévaux, de l'art

Préhistoire

Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale

Sciences de l'éducation

Sciences de l'homme

Sciences de l'information et de la communication

Sciences et techniques des activités physiques et sportives

7- Sciences de la société

Science de gestion

Science économique

Sciences économiques et de gestion

Droit privé et sciences criminelles

Droit public

Histoire du droit et des institutions

Science politique

Sciences juridiques et politiques

Anthropologie, ethnologie

Homme, temps, espaces sociaux

Sociologie, démographie

8- Sciences pour l'ingénieur

Génie des procédés

Plasmas froids

Electronique de puissance

Génie électrique

Acoustique

Bio-mécanique et bio-ingénierie

Energétique, thermique, combustion

Mécanique des milieux fluides

Génie civil

Génie mécanique, productique, transport

Mécanique des solides, des matériaux, des structures et des surfaces

Mécanique, énergétique, génie des procédés, génie civil

9- Sciences et technologies de l'information et de la communication

Automatique, productique

Traitement du signal et des images

Electronique, microélectronique, nanoélectronique et micro-ondes

Electronique, photonique

Micro-nanosystèmes et capteurs

Systèmes optiques et photonique

Informatique et applications

Informatique, automatique

10- Sciences agronomiques et écologiques

Biologie de l'environnement, des populations, écologie

Biologie des organismes ; Biotechnologies animales, végétales et microbienne

Biotechnologies agroalimentaires, sciences de l'aliment

Sciences agronomiques

NB : Nomenclature établie conformément aux arrêtés d'accréditation des écoles doctorales.

LA SOUTENANCE DE THESE EN 3 ETAPES :

Au préalable, le doctorant doit se rapprocher de son Ecole Doctorale afin d'être autorisé à réaliser cette procédure ci-dessous :

J – 8 SEMAINES (les périodes de fermetures obligatoires sont à ajouter à ce délai)

Le directeur de thèse	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Saisit la proposition complète de jury en utilisant le tableau* prévu à cet effet et le fait valider par l'Ecole Doctorale ☞ Après visa de l'Ecole Doctorale, le transmet au Service Affaires Doctorales - Bureau des soutenances (soutenances@univ-lille.fr) ☞ Transmet (se rapproche de l'Ecole Doctorale afin de connaître les modalités) le mémoire aux rapporteurs et autres membres du jury (<u>au minimum 8 semaines avant</u>). <p>Nb : les rapporteurs, sur avis du directeur de l'école doctorale, sont nommés par l'établissement et le retour des rapports doit être réalisé <u>au plus tard 3 semaines avant la soutenance de thèse</u></p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Le doctorant	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Transmet, après autorisation de l'Ecole Doctorale, au Service Affaires Doctorales – Bureau des soutenances une version PDF du mémoire à soutenances@univ-lille.fr accompagné d'un certificat d'inscription à l'Université de Lille – le mémoire peut être rédigé en français ou en anglais ☞ Prend connaissance des modalités de dépôt et de diffusion de la version électronique de la thèse : https://decadoc.typeform.com/to/grWMWe. Le processus de fusion des bibliothèques universitaires étant en cours, ces modalités demeurent spécifiques à chaque site universitaire. ☞ Réserve la salle pour la soutenance dès que possible (cf liste des salles p 6) 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

J – 4 SEMAINES (les périodes de fermetures obligatoires sont à ajouter à ce délai)

Le directeur de thèse	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Apporte des modifications à la composition du jury <u>si nécessaire</u>, à soutenances@univ-lille.fr 	<input type="checkbox"/>
Le doctorant	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Transmet au Service Affaires Doctorales - Bureau des soutenances : <ul style="list-style-type: none"> • Le résumé de thèse*, version française et anglaise (ne pas dépasser une page par résumé) à soutenances@univ-lille.fr • La demande de dérogation*, le cas échéant, pour toute demande de confidentialité de thèse, soutenance à l'extérieur ou demande de visio conférence, rédaction dans une langue étrangère autre que l'anglais 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

APRES LA SOUTENANCE

Le président du jury	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Transmet au Service Affaires Doctorales - Bureau des Soutenances, en version originale : <ul style="list-style-type: none"> • Le procès-verbal/rapport de soutenance signé par les membres du jury • L'avis du jury sur la reproduction de la thèse • L'attestation de conformité, en cas de visioconférence 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Le doctorant	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Dépose sa thèse à la bibliothèque universitaire selon les modalités décrites en ligne : https://decadoc.typeform.com/to/grWMWe Le dépôt de la thèse est obligatoire et conditionne la délivrance du diplôme. Il doit intervenir dans un délai de 3 mois au plus tard après la soutenance. Le fichier déposé doit être celui de la version définitive (le cas échéant, version corrigée après soutenance), au format électronique PDF (version 1.4 minimum). La validité du PDF, pour l'archivage, devra au préalable avoir été vérifiée sur l'outil Facile (http://facile.cines.fr/) ☞ Transmet au Service Affaires Doctorales – Bureau des soutenances : <ul style="list-style-type: none"> • L'attestation de correction* signée en version électronique 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

* : Voir liste des documents à télécharger sur le site de l'école doctorale d'appartenance

REMISE DU DIPLOME :

Une fois les démarches de soutenance terminées, il est important de pouvoir disposer de votre diplôme. En effet, tout au long de votre carrière, à tout moment, vous pourrez être amené à justifier de l'obtention du doctorat. Il est donc capital de conserver précieusement ce document.

Votre dossier sera considéré comme étant complet dès que l'ensemble des formalités après soutenance auront été accomplies. C'est à partir de ce moment que nous autoriserons l'édition du diplôme qui sera délivrée par la direction de la scolarité.

VOS CONTACTS POUR LES DEMARCHES DE SOUTENANCE :

• **Création et instruction votre dossier de soutenance :**

📍 Service des Affaires Doctorales :

Responsable : Hélène SELOSSE (helene.selosse@univ-lille.fr)

Adjointe de la responsable : Céline DELOHEN (celine.delohen@univ-lille.fr)

Votre interlocuteur :

Bureau des Soutenances (Thèses et HDR) :

Catherine PERQUE (soutenances@univ-lille.fr)

Bâtiment A3 - Porte 53 - Tél : 03.62.26.80.88

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00

• **Indexation de la thèse, diffusion, droits d'auteur, remise du mémoire :**

📍 Campus Cité Scientifique :

LILLIAD - Jean-Robert JOUIN (bib-theses@univ-lille1.fr) - Tél : 03.20.43.44.16

LILLIAD - Audrey SOËTE (bib-theses@univ-lille1.fr) - Tél : 03.20.43.44.24

📍 Campus Santé :

BU Santé - Anne-Sophie GUILBERT (anne-sophie.guilbert@univ-lille.fr) - Tél : 03.20.90.77.53

📍 Campus Moulins :

BU Droit - Fabrice Poulain (fabrice.poulain@univ-lille.fr) - Tél : 03.20.90.76.63

📍 Campus Pont de Bois :

BU SHS – Marie-Claude MOREAU (theses.contact@univ-lille3.fr) - tél : 03-20-41-72-27

ANRT – Laurent WERQUIN (theses.contact@univ-lille3.fr) - tél : 03-20-41-73-31

• **Remise du diplôme :**

📍 Autres campus

Direction de la scolarité

Responsable : François Zalik (francois.zalik@univ-lille.fr)

📍 Campus Cité Scientifique :

Annette Weksteen (annette.weksteen@univ-lille.fr) -Tél : 03.62.26.80.98

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, vendredi de 14h00 à 17h00

SALLES DE REUNION SITUEES SUR LES DIFFERENTS CAMPUS :

- Campus Cité Scientifique :

Composante/Service	Nom/Localisation	Capacité	Contact
Bâtiment SUAIO	Plusieurs salles disponibles		Cindy Partenza Gestion-salles-amphis-1 ^{er} -cycle@univ-lille.fr
SPCET	Salle de réunion PCET	19 personnes	Nadège Castegnier 03.62.26.86.01 Nadege.castegnier@univ-lille.fr
Médecine de Prévention	Salle de réunion Maison de la Santé	10-15 personnes	Pascale Zouane Dujardin 03.20.43.65.51 pascale.dujardin@univ-lille.fr
LILLIAD		-- personnes	Loredane NIGRO 03.20.43.41.78 Loredane.nigro@univ-lille.fr
UFR de Chimie	Salle du Conseil C8 1 ^{er} étage	30-35 personnes	Liliane Masse 03.20.43.49.37 liliane.masse@univ-lille.fr
UFR de Géographie	Salle du Conseil UFR Géo rez-de-chaussée	35 personnes	Nadège Fasquel 03.20.43.46.82 Nadege.fasquel
UFR de Mathématiques	Plusieurs salles disponibles		http://mathematiques.univ-lille1.fr/Salles-et-materiels/Salles-de-reunion
UFR de Physique	Salle du Conseil P5 2 ^{ème} étage Salle 252	20 personnes	Nathalie Damart 03.20.43.47.72 nathalie.damart@univ-lille.fr
UFR de Sciences de la Terre	Salle du Conseil SN5 RdC	20 personnes	Sophie Cornil 03.20.33.77.67 sophie.cornil@univ-lille.fr
Faculté de Sciences Economiques et Sociales	Plusieurs salles disponibles		Gestion-salles-FSES@univ-lille.fr
Polytech'Lille	Salle Pasteur RdC	40 personnes	Vanessa Robert Réservation par mail uniquement : vanessa.robert@polytech-lille.fr
IUT A	Plusieurs salles disponibles	Selon la salle	iut.communication@univ-lille.fr
SEFA	Salle de réunion B8	12 personnes	cueep-gestionsalles@univ-lille.fr
	Salles d'enseignement B5/B6 – B8		
UFR Mathématiques	Plusieurs amphis disponibles		http://mathematiques.univ-lille.fr/Salles-et-materiels/Salles-de-reunion
POLYTECH'LILLE	Amphi Appert	150 personnes	Vanessa Robert Réservation par mail uniquement : vanessa.robert@polytech-lille.fr
	Amphi Chappe	120 personnes	
	Amphi Lebon	120 personnes	
Chimie	Amphi 4 – C15	180 personnes	Maryse Delacroix 03.20.43.49.12 maryse.delacroix@univ-lille.fr
	Amphi 6 –C15	150 personnes	
CERLA	Amphi Pierre GLORIEUX	80 personnes	Nathalie Chapelet cerla@univ-lille.fr
Faculté de Sciences Economiques et Sociales	Plusieurs amphis disponibles		Gestion-salles-FSES@univ-lille.fr
IEMN	Amphi		Frédéric Lefebvre – Sabrina Domare frederic.lefebvre@iemn.univ-lille.fr sabrina.domare@iemn.univ-lille.fr

- Campus Pont de Bois :

Composante/Service	Nom/Localisation	Capacité	Contact
Maison de la Recherche	Salle des colloques	120 personnes	Carole Calandre

			03.20.41.62.12 carole.calandre@univ-lille.fr
Maison de la Recherche	F0.13	50 personnes	Carole Calandre 03.20.41.62.12 carole.calandre@univ-lille.fr
Maison de la Recherche	F1.07	30 personnes	Carole Calandre 03.20.41.62.12 carole.calandre@univ-lille.fr
Maison de la Recherche	F0.15 (à titre exceptionnel)	45 personnes	Carole Calandre 03.20.41.62.12 carole.calandre@univ-lille.fr

- Campus Moulines :

Composante/Service	Nom/Localisation	Capacité	Contact
Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales	Salle des Actes	80 personnes	Patrick Piela 03.20.90.74.44 patrick.piela@univ-lille.fr
Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales	Salle du Conseil (Guy Debeyres)	50 personnes	Patrick Piela 03.20.90.74.44 patrick.piela@univ-lille.fr

- Campus Santé :

Composante/Service	Nom/Localisation	Capacité	Contact
Faculté de Médecine	Pôle Formation – Salle des Thèses	50 personnes	Christelle Gongnet 03.20.62.68.63 Resasalles-medecine@univ-lille.fr
	Pôle Formation – Salle des Thèses 3	40 personnes	
	Pôle Formation – Salle des Thèses 4	40 personnes	
	Pôle Formation - Amphi Multimédia	147 personnes	
	Pôle Formation - Amphi Visio	32 personnes	
	Pôle Formation - Amphi 7	147 personnes	
	Pôle Recherche – Salle des Thèses	100 personnes	
	Pôle Recherche - Salle du Conseil	40 personnes	
	Pôle Recherche - Amphi Fourier A	96 personnes	
	Pôle Recherche - Salle 3	50 personnes	
	Pôle Recherche - Amphi B	127 personnes	
Faculté de Pharmacie	Salle CAZIN	55 personnes	Elodie Depuille 03.20.96.49.07 Elodie.depuille@univ-lille.fr
	Amphi Pauling	210 personnes	
	Amphi Curie	210 personnes	
	Amphi Jouvét	80 personnes	
	Amphi 101 Bât. R2	150 personnes	
Faculté des Sciences du Sport et de l'Education Physique	FSSEP Amphi 1 (Ronchin)	180 personnes	et-staps@univ-lille2.fr.
	FSSEP Salle du conseil (Ronchin)	50 personnes	
Siège	Salle des Conseils	50 personnes	Cas exceptionnel, réservation par

			l'Ecole Doctorale Biologie-Santé
Faculté ILIS	Amphi A	130 personnes	Julie Age 03.20.62.37.37 Julie.age@univ-lille.fr
Institut de Biologie de Lille	Amphi	190 personnes	Francine Clukers 03.20.87.10.12 francine.cluckers@ibl.cnrs.fr